

FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site www.cuu-mrfp.fr.

La structure mentionnée ci-après:

Nom	Amicale des Amis et Anciens de la Traction à Vapeur Section Mulhouse
Adresse	2 rue Alfred de Glehn
Forme juridique	Association
Représentée par	Jean KLING
En qualité de	Président
E-mail de contact	jean.kling@orange.fr

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

- Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs¹
- Entreprise ferroviaire (EF) autre²
- Détenteur (D) adhérent de l'UNETO (préciser votre MDV : ATVMU)
- Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : 30 Novembre 2017

Nom : KLING

Signature :



Cachet de la structure

Amicale des Amis et Anciens
de la Traction à Vapeur
2, rue Alfred de Glehn
68200 MULHOUSE

Formulaire à renvoyer à l'UNETO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail contact@unecto.fr.
L'UNETO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

¹ Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

² Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement